

# Pont Saint Martin

SEPTEMBRE  
OCTOBRE  
2020

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •

  
ECOLE ELEMENTAIRE  
Les Halbrans

Dossier p. 10

**Bonne rentrée à tous !**

## Vos prochains évènements

Dans le contexte actuel, notre préoccupation est de vous accueillir dans les meilleures conditions et en toute sécurité. En fonction des directives nationales, des **mesures spécifiques** pourront être appliquées (le port du masque, distanciation dans les espaces d'accueil, un placement personnalisé...). Au plaisir de vous retrouver !



**ANNULÉ**

### Carrefour des associations. Annulation de l'évènement

Compte tenu du contexte sanitaire et suite aux recommandations de la préfecture de Loire Atlantique, le carrefour des associations prévu le **samedi 5 septembre** prochain au 3<sup>ème</sup> Lieu est annulé.



SAISON  
CULTURELLE  
2020-2021

### Première date de saison culturelle Camille de la Poëze

Ce spectacle initialement prévu le samedi 14 mars 2020 est reprogrammé le samedi **26 septembre à l'Origami à 20h30**. Les places sont déjà disponibles en mairie. **Plus d'informations sur le protocole sanitaire page 5 de ce magazine.**



**REPORTÉ**

### La fête du sport

Compte tenu du contexte sanitaire, la municipalité est au regret de reporter la fête du sport qui devait se dérouler **dimanche 20 septembre**. L'équipe organisatrice est déjà prête pour vous accueillir pour la prochaine édition, que l'on vous garantit festive et conviviale ! Le programme permettra à chacun, petits et grands, de trouver son bonheur, pratiquer ou découvrir différentes activités sportives.



### Un enfant né, un arbre planté en octobre

Reconduite depuis 9 ans, l'opération « Un enfant né, un arbre planté » permet à chaque enfant de devenir parrain d'un arbre planté près de chez lui. Cette année, les nouveaux nés parraineront les arbres plantés le long de la nouvelle sente piétonne, rue de la Mône. Le choix des espèces d'arbres s'est porté sur des essences variées, afin d'éviter la propagation des maladies, et peu gourmandes en eau. Cette opération s'inscrit dans les actions en faveur de l'environnement mis en place sur la commune, au même titre que la valorisation du Marais de l'île et la sensibilisation aux richesses naturelles de la commune. Les invitations des enfants nés en 2020 vous seront adressées prochainement.

### Toute une symbolique !

La coutume de planter un arbre à cette occasion spéciale se retrouve dans plusieurs cultures, à différents endroits de la planète. Pour les Celtes, l'arbre de naissance permettait à l'imagination de l'enfant de vivre à la fois sur terre et dans les airs. Pour les croyances hindoux, la vie d'une personne peut être rallongée par la plantation d'un arbre en son nom. À Hawaii, le folklore intègre la plantation d'un arbre fruitier car la tradition implique que la valeur alimentaire de cet arbre assure à l'enfant une vie sans famine.



### La parole à... Bernadette Graton

*Adjointe déléguée à l'environnement, à l'écologie et au cadre de vie.*

*" C'est tout un symbole ! Cet arbre, que les familles viennent planter, représente l'enracinement des jeunes Martipontains et de leurs familles dans la commune. Les enfants, via la plantation d'un arbre, participent à leur première action en faveur de l'environnement "*

# Sommaire

p.4

## Culture

Lancement de la saison culturelle

p.6

## Dossier :

Présentation des grands projets 2020-2026

p.9

## Enfance

Rentrée, services Enfance et actions parentales

p.11

## Travaux

Extension du groupe scolaire Les Halbrans, Croix Olive et Hameau des vignes

p.13

## Ecologie

Rencontre des historiens au Marais de l'île, arrachage de la Jussie et chenilles processionnaires

p.16

## Social

Appel aux bénévoles «autosolidaire»

p.18

## Communauté de

Commune de Grand-Lieu  
Box vélo et journée mobilités

p.20

## Participation citoyenne

Renouvellement du conseil des sages

p.22

## Urbanisme

p.23

## Libre expression

## Suivez l'actu !



**Facebook :**

Mairie de Pont Saint Martin



**Instagram :**

Mairiepsm



**Site Internet :**

[www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr)

### Magazine municipal d'informations de la mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23

[contact@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:contact@mairie-pontsaintmartin.fr)

**Tirage :** 3 400 exemplaires

**Directeur de la publication :** Yannick Fétiveau

**Relecture :** conseil municipal et commission communication

**Création graphique et mise en page :**

Mairie de Pont Saint Martin

**Impression :** Imprigraph Groupe/Le Sillon  
- 02 40 58 91 24

Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre sans solvants.



*" Belle rentrée à tous "*

## Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chères Martipontaines, Chers Martipontains,

Compte-tenu des incertitudes liées aux risques sanitaires, toujours hélas d'actualité, nombre de Français sont restés à l'intérieur de nos frontières lors de leurs vacances. Relation de causes à effets ? Peut-être ? Notre halte nautique a connu un formidable succès écotouristique, cet été, dans le plus grand respect de la faune et de la flore présentes sur les rives de l'Ognon.

Mais c'est déjà l'heure de la rentrée des classes pour nos petits écoliers et aussi pour les plus grands, après cet été marqué par la présence permanente de ce COVID 19 dans tous les instants de notre quotidien. C'est dans ce cadre que nous avons été, à notre grand regret, dans l'obligation de reporter plusieurs manifestations programmées pour cette rentrée afin d'éviter des regroupements conviviaux, certes non indispensables, mais ô combien importants pour notre bien vivre ensemble. La fête du sport, l'accueil des nouveaux Martipontains, La Marchipontaine, fer de lance de notre rentrée associative, ne marqueront pas les weekends de septembre, prolongement habituel de nos étés.

Dans ce contexte où les nouveaux élus, en France, rencontreront quelques difficultés à enfiler le costume des « maires bâtisseurs » au regard d'un contexte économique affaibli et de nouvelles contraintes budgétaires post-crise sanitaire, il nous faut dès cette rentrée nous projeter pour inscrire notre territoire dans les nouvelles transitions de mobilités, écologiques et numériques.

Il nous faut également analyser les priorités pour mettre à disposition de nouveaux équipements, au service d'une population croissante liée à la dynamique de notre territoire communal, et continuer d'agir sur l'accès aux logements pour tous en nous projetant sur de nouveaux projets concertés au bénéfice du plus grand nombre.

Les enjeux sont importants pour notre commune en pleine mutation et vous pourrez découvrir dans le dossier du mois, un interview vous permettant de vous approprier nos perspectives de développement dans un contexte économique et financier inédit.

A l'origine de 60% de la commande publique dans l'hexagone, les collectivités seront au centre de la relance économique avec le soutien de l'Etat et de l'U.E dans le cadre de contrats territoriaux, à condition bien sûr qu'ils en aient les moyens.

Bonne rentrée à tous

## Saison culturelle 2020-2021 : Imaginez la culture !

Ce nouveau guide culturel est votre passeport pour un accès à la culture locale, toujours accessible et variée.

Au fil des saisons, venez nourrir votre imaginaire, évadez-vous et partagez vos éclats de rires en vous laissant guider par ces prochaines sorties !



IMAGINEZ LA CULTURE  
www.pontsaintmartin.fr



### La parole à ... Marie-Anne David

Adjointe déléguée à la culture, à l'évènementiel et au tourisme

*"Après plusieurs mois d'interruption forcée, le service Animation Population et les élus auront plaisir à vous retrouver pour une nouvelle saison 2020 - 2021 emprunte de légèreté, de partage et d'espérance retrouvés. Vos rires, vos émotions et vos applaudissements nous raviront. Alors, suivez-nous et retrouvons-nous autour des différents rendez-vous culturels !*

*Quelques spectacles prévus depuis la mi-mars ont été reportés sur la nouvelle saison. Ainsi, cette édition démarre, et avec elle, l'ambition de vous offrir tout au long de l'année, encore plus de moments de divertissements, d'étonnements et d'émotions partagés au 3ème lieu, en extérieur ou à l'Origami.*

*Du one woman show décalé et ironique au concert poétique, à la découverte du jazz en passant par un voyage de mouvements jonglés ou encore un concert musical burlesque, la saison culturelle saura vous surprendre et susciter votre curiosité avec ses 18 rendez-vous programmés de septembre à août 2021"*

### Nouvelles modalités de réservations



Pour toute réservation, vous devez adresser ou déposer votre bulletin de réservation (disponible en ligne et dans votre guide culturel) et votre règlement en chèque ou en espèce, à la mairie, service vie locale, rue de la mairie, 44860 Pont Saint Martin. Toute réservation sans paiement ne sera pas prise en compte.

Les tarifs restent inchangés :

- Plein tarif 7€,
- Tarif réduit 5€ (demandeur d'emploi et 12-18 ans),
- Gratuit -12 ans

## Camille de la Poëze et son One Woman show « *Mouflette* »

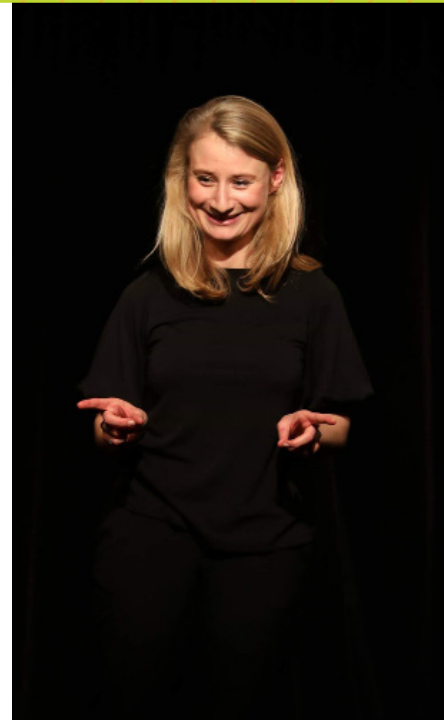
**En ouverture de cette saison culturelle 2020-2021, nous accueillons l'humoriste Camille de la Poëze pour une soirée de rires, placée sous le signe de la bonne humeur.**

Que s'est-il passé pour que Suzie Starck, héritière et directrice des incontournables boules à neige Starck, convoque ses employés en urgence dans la soirée ?

Tandis que la réunion s'enlise, Suzy, elle, doit aller au bout de son projet. Mouflette c'est l'histoire d'une jeune femme dont la voie professionnelle était déjà tracée. Ne trouvant plus sa place dans ce monde, noyée par le sens du devoir et le sacrifice du travail, Suzie n'aspire qu'à une chose : (re)mettre du sens dans sa vie pour se rapprocher du bonheur.

Le deuxième spectacle de Camille de La Poëze mêle le décalage et l'ironie pour aborder la quête d'identité, l'héritage familial, la vie en entreprise...le tout sur fond de rêves et de poésie.

**Protocole sanitaire : sens de circulation, port du masque obligatoire, désinfection des mains, distanciation sociale et jauge limitée.**



**+ d'infos : Samedi 26 septembre à 20h30, salle festive et culturelle de l'Origami.**

**Billets disponibles sur réservation au 06 47 13 22 95. Plein tarif : 7€, réduit 5€, gratuit -12 ans.**

## MÉDIATHÈQUE LE 3<sup>ÈME</sup> LIEU

ANIMATIONS  
GRATUITES

### Des animations gratuites pour tous

La médiathèque Le 3<sup>ème</sup> Lieu propose chaque année toute une sélection de spectacles et d'animations diverses et gratuites.

**Nouveau cette année : des soirées jeux adultes sont au programme.** Un mercredi par mois, une séance de lecture est proposée pour les enfants à partir de 4 ans, l'occasion de passer un bon moment en découvrant de nouveaux ouvrages ! Depuis 3 ans, la Toute Petite Heure du Conte complète ce dispositif. Des comptines, petites histoires et jeux sont proposés aux tout-petits, de 0 à 3 ans. Idéal pour aider l'enfant à développer son imaginaire dès son plus jeune âge ! Enfin, toute l'année sont organisés des spectacles jeune public : l'éducation à la culture se fait dès le plus jeune âge !

**Pour les enfants mais pas seulement**

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, la nuit de la lecture adoptera un programme destiné au public adolescent et adulte. Découvrez également la Finlande tout au long du mois de février avec une programmation spéciale «grand nord» . Quatre samedis par an, nous vous invitons à partager vos coups de coeur au "Samedi de lire" et échanger autour de vos récentes lectures.

# Présentation des grands projets 2020 2026

A l'aube de cette rentrée, il nous a semblé opportun d'interroger le Maire, Yannick Fétiveau, afin qu'il partage sa gestion de la crise sanitaire et qu'il présente les grandes perspectives du nouveau mandat.



## L'interview de... Yannick Fétiveau

Maire de Pont Saint Martin

### Crise sanitaire

#### *Pour débiter cet échange, pouvez-vous nous dire quelles ont été les incidences de la crise sanitaire sur votre début de mandat ?*

Le confinement, l'impossibilité de nous réunir et le report de l'installation du nouveau conseil municipal ont malheureusement retardé la mise en place de la nouvelle équipe municipale très impatiente de débiter sa mission au service des Martipontains. Notre commune a donc été pilotée jusqu'au jeudi 25 mai par une "cellule de crise " constituée du maire, des adjoints et des directeurs des services de notre collectivité.

#### *Cette « expérience » a-t-elle été riche d'enseignements pour vous et votre équipe ?*

Le rapport de confiance réciproque entre les élus, les directeurs d'écoles et nos directeurs et chefs de services a permis de gérer la crise sans encombre, notamment dans le cadre de l'accueil des familles. Cette relation étroite est de bon augure pour la suite de nos missions complémentaires. **La mobilisation de la nouvelle équipe** sur le marché ou lors de la distribution des masques a aussi montré la motivation des nouveaux élus. L'esprit de solidarité a toujours été au rendez-vous.



#### *Cette crise a-t-elle généré des retards dans votre feuille de route ?*

Les chantiers ont été interrompus comme vous le savez. La livraison de l'extension du groupe scolaire est donc décalée, toutefois, sans préjudice pour la rentrée prochaine. La finition des espaces verts de l'Origami sera terminée à l'automne.

Pour les autres projets d'aménagements des quartiers ou des voiries, la **stabilité de l'équipe municipale** et du bureau maire/adjoints a permis d'assurer la continuité de projets.



## Les aménagements

### Quels sont les chantiers importants déjà sur les rails ?

Concernant les mobilités, les travaux de **sécurisation du carrefour de la Planchette** en partenariat avec le Conseil Départemental touchent à leurs fins, la consultation des entreprises pour la restauration de l'impasse de la Croix Olive est en cours. **Un cheminement piéton** sera réalisé en septembre entre la Mône et le centre bourg. L'étude pour l'embellissement et la sécurité des usagers de la rue du Vignoble et l'appel à candidatures auprès des bureaux d'études pour le renouveau du Hameau des Vignes sont lancés.

Enfin, le cabinet "Mille architectes" a été retenu pour nous accompagner sur la définition et la faisabilité du programme des nouveaux quartiers sur le secteur de la "Planche au Bouin".



### Les projets concernant les mobilités restent au cœur de vos préoccupations en ce nouveau mandat ?

C'est exact, notre commune, très appréciée par ailleurs pour son cadre de vie et ses services, est une commune traversée par de nombreux automobilistes dans le cadre du trajet domicile/travail. Il convient donc de **poursuivre des aménagements** sur de nombreux axes. Pour ne citer qu'eux, la rue des Sables à Viais, la rue de la Planche au Bouin/Coquinerie (D76) et les carrefours du Champsiome et du Moulin rouge sur la D65 en direction de Rezé, sont des secteurs à enjeux. La recherche de partenaires : Aménageurs des lotissements, Conseil Départemental et Métropole (cf : route de la Filée), sont impératifs pour engager ces chantiers d'une telle envergure.

### Le temps est votre meilleur ennemi et la patience parfois votre meilleur ami ?

Et oui, il faut du **temps pour transformer et aménager une commune**. Nous le voyons à Viais. Les Maires de la Communauté de Communes, votre maire en tête, se sont fortement mobilisés en 2015 pour obtenir la réalisation de l'échangeur de Viais. Il sera terminé en 2021.



### Quels sont les autres enjeux d'aménagements ?

Le développement de notre commune, sa modernisation et la valorisation de son cadre de vie sont prioritaires. La limitation de la consommation des espaces agricoles et la volonté de ne plus artificialiser les sols va nous amener à **repenser la ville sur elle-même**. Cet enjeu universel peut avoir des effets secondaires peu enthousiasmants si nous en perdons la maîtrise.

La surenchère des promoteurs en ce moment en faveur de l'acquisition de biens privés disséminés sur nos rues principales ne va pas dans le sens d'un aménagement concerté et harmonieux de notre centre bourg. La révision de notre PLU est indispensable.



## Le logement

### Des nouveaux logements, de nouveaux habitants, une force pour notre commune ?

Bien évidemment, **l'apport de nouvelles populations** est une richesse pour notre commune, au sens propre comme au sens figuré. C'est un **nouveau souffle "perpétuel"** notamment au service de l'évolution de l'offre commerciale de proximité. Pour autant, il conviendra de mieux maîtriser l'évolution démographique en utilisant de nouveaux outils comme les ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ou des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) en centre bourg permettant de mieux lisser l'arrivée des nouveaux logements. Une charte des nouveaux quartiers à l'échelle communautaire est à penser.



### Concernant le logement social, quelle sera votre dynamique ?

Notre volonté **d'offrir des logements accessibles** à tous est un axe fort de notre projet politique. En effet, la demande est forte sur notre commune pour nos jeunes, pour les familles monoparentales et nos séniors souhaitant se rapprocher du centre bourg ou de leurs familles.

Pour l'heure, 29 logements sont en cours de réalisation sur les jardins du bourg (17) et les jardins de l'abbaye(12). 24 autres logements sont déjà programmés également sur le secteur de Viais. L'analyse des besoins de logements adaptés pour nos jeunes actifs est également en cours. Un moyen de permettre à nos entreprises de recruter de jeunes collaborateurs.

### Vous êtes donc optimiste pour le futur bilan triennal que vous défendrez devant le préfet en septembre ?

Nos efforts sont reconnus par les services de la préfecture. Pour autant, les objectifs de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain sont totalement démesurés et surtout inadaptés à une commune comme la nôtre. Nous ne pourrons jamais atteindre les objectifs fixés (25% des logements, soient 455 Logements Locatifs Sociaux à réaliser). Nous ne sommes donc pas à l'abri d'une mise en carence et de pénalités supplémentaires. Nous reviendrons sur ce dossier auprès des Martipontains en Novembre afin de faire un état de la situation.

## L'écologie au coeur du programme



### Quelles sont les autres actions fortes sur lesquelles vous vous engagez ?

Clairement, il nous faut réussir la **transition écologique** à l'échelle de notre commune en continuant nos actions en faveur de la restauration des zones humides et du patrimoine naturel et agricole concourant ainsi au développement d'une agriculture raisonnée via le renforcement des sièges d'exploitation et l'installation de nouveaux circuits courts. Des programmes de requalifications des friches se succéderont.

La mise en œuvre du schéma directeur des **mobilités douces** passent par la réalisation des voies vertes pour relier Pont Saint Martin à Rezé/ Les Sorinières et Viais à notre centre bourg. Une enveloppe de 900 000 euros est déjà fléchée pour cette action.

Enfin, **la réduction de la facture** énergétique passe par l'amélioration des performances de nos bâtiments publics mais aussi privés.



## Investissements humains et matériels

### Sur le plan des services à la population, quelles nouveautés ?

Cette fin d'année et le début d'année 2021 seront consacrés à **affiner l'analyse des besoins et la programmation de nouveaux équipements** : écoles, crèche, accueil périscolaire, restaurant scolaire et salles associatives sont autant de structures nécessaires à l'accueil d'une population en forte évolution. Il nous faudra ensuite hiérarchiser et arbitrer les priorités en équipe afin de prévoir leurs financements.

### Sur le plan budgétaire, quelle est la feuille de route ?

Bien que la **situation financière** de notre commune soit **saine** (faible endettement, pas de recours à l'emprunt depuis 2014, aucune augmentation fiscale depuis 8 années), la marge de manœuvre est restreinte au regard de notre faible capacité d'autofinancement liée à notre service public de qualité. Il nous faudra donc faire preuve d'imagination tout au long du mandat pour créer de nouvelles ressources : un recours à l'emprunt sera nécessaire dès cette année pour profiter des taux extrêmement faibles. La valorisation de notre foncier sera un levier comme le sera l'évolution des parcs d'activités mais dans un contexte de diminution de l'utilisation du foncier agricole. A court terme, 10 nouveaux hectares ont été acquis sur Viais.

## Participation citoyenne

### Comment associer les Martipontains à tous ces grands projets ?

Au-delà du renouvellement des conseils municipaux enfants et du conseil des sages, nous allons installer un "**conseil citoyen**" qui constituera à la fois un laboratoire d'idées mais aussi une **instance de débats sur l'ensemble de ces grands enjeux au service de la recherche de solutions concertées**.

Le conseil agricole sera associé à toutes les démarches environnementales. Le lien économique sera assuré avec les associations des parcs d'activités et l'union des commerçants et artisans locaux.

Les réunions publiques au service de la définition des projets concrets à l'échelle du quartier seront systématiques comme dans le précédent mandat. Le rôle des élus de proximité dans les villages notamment sera officialisé permettant ainsi plus de fluidité et de réactivité entre les citoyens et les élus.



## Pour conclure, quel est votre état d'esprit en ce début de mandat ?

Avec la nouvelle équipe, nous allons travailler dans la continuité du mandat précédent mais en encourageant au quotidien toutes les nouvelles initiatives. Notre expérience sera enrichie par les nouvelles instances participatives et l'arrivée de nouveaux élus très représentatifs des nouveaux Martipontains qui s'enracinent sur notre commune.

Notre vision du développement de Pont Saint Martin est claire. **Il nous faut réussir tous ensemble avec les moyens à notre disposition.**



Nous encourageons tous ceux qui ont des "choses à dire" à être force de proposition. Notre commune se construit au sein des associations, au sein des comités consultatifs et des instances participatives. Venez nous rejoindre et n'hésitez pas à vous exprimer à travers la sollicitation de rendez-vous personnalisés. **C'est dans l'échange que nous réussirons le développement de notre belle commune de Pont Saint Martin.**

## Rentrée scolaire : informations pratiques

Les 3 écoles de la commune ont fait le choix de maintenir la semaine de quatre jours pour cette rentrée 2020.



Horaires des écoles les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

**École maternelle Les Halbrans :**  
de 8h50 à 11h50 et de 13h30 à 16h30

**École élémentaire Les Halbrans :**  
de 8h45 à 11h55 et de 13h35 à 16h25

**École élémentaire et maternelle Saint Joseph :**

de 8h45 à 12h15 et  
de 13h45 à 16h30

### Services périscolaires et extrascolaires

Les jours d'école, vos enfants peuvent être accueillis de 7h15 à 8h45 (dernière arrivée à 8h35) et de 16h30 à 19h.

**Nouveau :** Les mercredis, vos enfants peuvent être accueillis en journée complète ou demi-journée, avec ou sans repas. Lors des vacances scolaires, l'accueil se fait en journée complète. Accueil péricentre dès 7h15 et jusqu'à 19h. **A compter du 1<sup>er</sup> septembre, tous les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir prendront leur goûter au restaurant scolaire. Les enfants ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h dans les lieux d'accueil habituels.**

Pour plus d'informations et pour prendre connaissance de nos règlements intérieurs, rendez-vous sur [www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr) vie quotidienne/vie scolaire ou vie quotidienne/enfance jeunesse. Bonne rentrée à tous !

**Travaux :** Pour la rentrée scolaire, les enfants et leurs familles devront emprunter les mêmes modalités pour rejoindre les bâtiments scolaires et périscolaires.

**+ d'infos :** [formalitesfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:formalitesfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr) ou **02 40 26 80 23**



### La parole à ... **Martine Chabirand**

*Adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse et aux sports*

*"La sécurité des enfants est un sujet important et très sensible. Le nombre d'élèves fréquentant l'accueil périscolaire est en augmentation et nous devons continuer d'y apporter une attention particulière. Notre priorité est de pouvoir accueillir tous les enfants inscrits. Les nouvelles mesures d'inscriptions vont permettre en premier lieu, de garantir au mieux la sécurité de votre enfant. Elles vont désengager la responsabilité du corps enseignant, puisque c'est vous parents, qui aurez la responsabilité de l'inscription aux services via le Portail Familles. Ces nouvelles modalités permettront à votre enfant de disposer d'une pause goûter avant que vous puissiez venir le récupérer à partir de 17h, dans le lieu qui vous sera communiqué.*

*Je souhaite à tous, petits et grands, une très belle rentrée scolaire."*



CALENDRIER

### Conférence " **L'adolescence un temps de transformation** "

Mardi 22 septembre  
salle de l'Origami  
de 20h à 23h  
proposée par le  
REAAP  
( Relais d'Ecoute,  
d'Appui et  
d'Accompagnement  
des Parents )

## Services périscolaires : nouvelles modalités d'inscription

Le dépôt de votre dossier complet auprès du bureau formalités familles (dossier d'inscription obligatoire), les inscriptions à l'ensemble des services périscolaires et au car du soir doivent se faire uniquement sur le Portail Familles. Un tutoriel vidéo est en ligne sur le site de mairie pour vous guider sur les modalités d'inscriptions en ligne.

Vous pourrez donc désormais vous inscrire :

- Au restaurant scolaire
- Au centre de Loisirs (ALSH) pour les mercredis et les vacances scolaires
- **A l'accueil périscolaire du matin et du soir**
- **Au car du soir**

+ d'infos : [formalitesfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:formalitesfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr) ou 02 40 26 80 23

Une réunion d'information aura lieu le **vendredi 11 septembre à 19h** à l'Origami pour une présentation complète des nouvelles modalités d'inscriptions périscolaires via le Portail Familles.

## Les actions parentales du pôle cohésion sociale

### *Le relais d'assistante Maternelle (RAM)*

Le Relais Assistantes Maternelles, ou RAM, est un lieu d'information, d'écoute, d'échanges et d'animations. C'est un service public gratuit qui s'adresse aux parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant mais aussi aux assistantes maternelles ou gardes à domicile.

Sous la responsabilité d'une éducatrice de jeunes enfants, le Relais Assistantes Maternelles a pour mission d'améliorer et d'accompagner l'accueil du jeune enfant au domicile de son assistante maternelle. Des animations sont mises en place pour les enfants, les assistantes maternelles et les parents telles que des matinées d'éveil, des spectacles et des conférences.

Les permanences sont sans rendez-vous le **lundi et le vendredi de 9h à 12h**.

La responsable du RAM peut également vous recevoir sur rendez-vous :

Lundi de 15h30 à 18h30

Mardi et jeudi de 13h30 - 17h

N'hésitez pas contacter le service au 02 40 26 83 38.

### *Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)*

Vous souhaitez rencontrer et échanger avec d'autres parents, partager votre expérience, profiter d'un espace ludique pour vous et votre enfant ; le Lieu d'Accueil Enfants Parents vous propose un espace de rencontre où enfants et parents apprennent à tisser des liens autour d'activités communes et de rencontres.



**Un lundi par mois, de 9h15 à 12h15**, le lieu d'Accueil Enfants Parents propose aux parents d'enfants âgés de 0 à 4 ans ainsi qu'aux futurs parents un espace adapté et chaleureux, où l'accompagnant reste avec l'enfant.

L'entrée y est libre et sans inscription, chacun pouvant venir au gré de ses envies pour un petit moment ou quelques heures. L'accueil se situe dans les locaux de la Maison de l'enfance, espace "Bakasable", impasse des Halbrans.

### *Ateliers Parents-Enfants*

Les services Enfance et Petite Enfance de la commune en partenariat avec la Caf dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents, vous proposent de participer à des ateliers de découverte, d'initiation et de partage (motricité, cuisine, langage des signes...) mais aussi des conférences. Plusieurs professionnels interviendront sur la commune pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs parents. Ces ateliers sont gratuits et sur inscriptions auprès du guichet unique de la mairie. Les dates de ces ateliers seront affichées sur le site et le Facebook de la commune.



## Extension du groupe scolaire

Le chantier suit son cours et les entreprises sont aux rendez-vous, dans le respect du calendrier du chantier. La date de fin de travaux est prévue en décembre 2020.

- **Ecole maternelle**

Le bâtiment de la maternelle est désormais sorti de terre. L'aménagement de la cour maternelle est en cours pour une fin de chantier début septembre.

- **Ecole primaire**

Le plancher du rez-de-chaussée et de l'étage de la partie élémentaire a été coulé fin juillet pour un séchage durant les congés d'été. A la rentrée de septembre les travaux intérieurs commenceront.

**Pour la rentrée scolaire, les enfants et leurs familles devront emprunter les mêmes modalités pour rejoindre les bâtiments scolaires et périscolaires.**

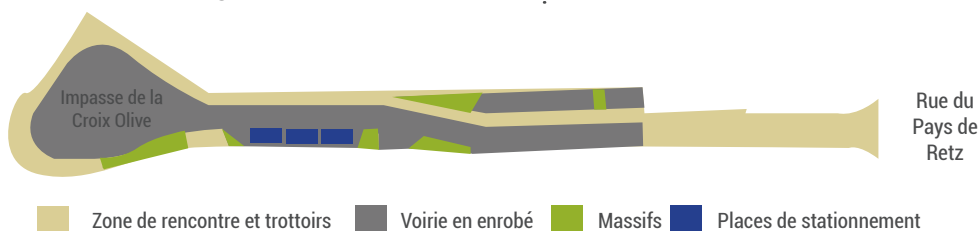
## Travaux d'aménagement de l'impasse de la Croix Olive

La Commune de Pont Saint Martin procédera à l'aménagement de l'impasse de la Croix Olive à compter du mois d'octobre 2020 jusqu'à mars 2021.

La rue sera aménagée en chaussée mixte dénommée "zone de rencontre" permettant de faire cohabiter dans un même espace et de manière apaisée les piétons et les véhicules. La largeur de la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules. Ceux-ci seront autorisés à emprunter la bande latérale, permettant ainsi le croisement de 2 voitures sans pour autant mettre en danger les piétons qui s'y trouvent. Les piétons et personnes à mobilité réduite pourront aisément cheminer sur un trottoir répondant aux normes en vigueur d'accessibilité. La placette de retournement sera dimensionnée pour permettre le retournement du camion de collecte des ordures ménagères.

### La circulation pendant les travaux

Durant les travaux, la circulation sera interdite, impasse de la Croix Olive entre **8h et 17h** et l'accès aux propriétés sera difficile. L'accès automobile des entrées privatives sera rendu libre chaque soir. L'accès sera maintenu pour la Poste ainsi que les services de secours et d'incendie. La communauté de communes de Grandlieu assurera la collecte des déchets des ménages et mettra en place un **point de regroupement** à l'entrée de l'impasse.



## Hameau des Vignes : lancement d'une étude paysagère et urbaine

Le quartier du Hameau des Vignes a été aménagé de 1988 à 1997 à une époque où la vigne était partout sur la commune. Composé de 8 voies routières et 2 allées piétonnes qui s'organisent autour de la rue des Vignes, il borde aussi la zone du Super U et des commerces limitrophes et permet aux autres quartiers plus récents de rejoindre le centre bourg par ses liaisons douces. Arbres fatigués, trottoirs abimés, problèmes de circulation, depuis quelques temps l'espace public montre des signes de fatigue.



### Une réflexion partagée

La municipalité échange depuis 2 ans sur l'évolution de l'aménagement du secteur avec les habitants du quartier via un groupe référent. Les commerçants du secteur ont également été associés afin que la réflexion s'étende jusqu'à leur pas de porte.

En septembre prochain, la commune lance **une consultation pour la réalisation d'une étude urbaine et paysagère** qui devrait se dérouler de novembre 2020 à juin 2021. Le cahier des charges a été réalisé grâce aux réflexions de l'ensemble des riverains et du groupe référent. L'objectif de cette étude est de réfléchir à des scénarios de réaménagement prenant en compte la qualité paysagère et environnementale, l'apaisement de la circulation routière, le développement des mobilités douces, la vie sociale, etc.

Le groupe référent et les commerçants continueront d'être associés à la démarche par des points d'étape et l'ensemble des riverains seront conviés à partager le projet retenu. Cette étude permettra également d'avoir une première estimation financière pour envisager la suite du programme d'aménagement dans les années à venir.



### CALENDRIER

- De novembre 2020 à juin 2021 : étude urbaine et paysagère
- Consultation du groupe référent et des commerçants
- 1<sup>ère</sup> estimation financière

## Marais de l'île : rencontre avec les historiens du Pays de Retz et les acteurs locaux

Réunis près du bateau chaîne sur les rives de l'Ognon, Maurice Baril, président de la Société des Historiens du Pays de Retz (SHPR) et des membres de l'association Sur les chemins d'Herbonne ont ravivé la mémoire du site en présence du maire de Pont Saint Martin.

Dans le cadre du diagnostic du Marais de l'île, la commune s'est tournée vers les historiens locaux pour faire des recherches sur cet espace naturel et agricole. Afin de réaliser cette étude, les historiens se sont appuyés sur un nombre important de sources comme les recherches des historiens du pays de Retz, sur l'histoire du lac de Grand-Lieu ou encore les dossiers du Service Régional d'archéologie de la DRAC Pays de la Loire. "Cet espace naturel, avec sa faune et sa flore remarquables, a aussi une riche histoire. Des vestiges archéologiques attestent d'une occupation de longue date sur la partie haute du marais. La période la plus documentée reste celle de l'Ancien régime du XVIIe au XVIIIe siècle.", a rappelé Maurice Baril, président de la SHPR.

### L'histoire du Marais de l'île.

Cette étude a révélé que jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le Marais de l'île était composé de deux communs : le marais d'Herbonne en rive gauche de la rivière et le **marais de la Sencive** en rive droite. Le droit d'accès au Marais était lié à la possession de 122 maisons du bourg. Face aux difficultés de gestion et aux changements de mentalité, le marais divisé en 1849 entre l'ensemble des ayants droit par un tirage au sort, a donné naissance à son paysage actuel, composé de plus d'une centaine de parcelles. Jusqu'aux années 1970, le Marais occupait une place importante dans la vie rurale des habitants du bourg avant d'être délaissé petit à petit.



### La parole à... Yannick Fétiveau

Maire de Pont Saint Martin

"À ce projet du Marais de l'île, il manquait le volet historique. Face à l'abandon du Marais, cette partie d'histoire a légitimé et inspiré la commune dans la volonté de recréer un commun agricole pour les éleveurs et un commun culturel pour tous les habitants".

### Vous souhaitez en découvrir davantage sur le Marais de l'île ?

L'histoire du Marais, sa biodiversité, la faune et la flore qui le constituent et son parcours balisé vous intéresse ? Partez à la découverte du Marais de l'île à travers son livret pédagogique qui est désormais disponible à l'accueil de la mairie et en ligne sur le site de la commune.



## Campagne d'arrachage de la Jussie

La Jussie est une espèce végétale envahissante originaire d'Amérique du sud.

Très fertile, il suffit d'une simple bouture pour qu'elle s'installe quelque part. Elle prolifère alors au dépend de la flore indigène dans l'eau, sur les berges et les zones humides en général. Elle perturbe l'équilibre écologique des milieux et impacte aussi l'élevage en diminuant la surface exploitable des prairies humides. Pour limiter ces impacts négatifs, le Syndicat de Bassin Versant de Grand-Lieu mène depuis plusieurs années des campagnes

d'arrachage manuel. Une équipe du Syndicat est donc intervenue au mois de juin sur l'Ognon. Ils ont constaté que la Jussie s'était exceptionnellement développée cette année. Cela serait lié au temps particulièrement doux de cet hiver et du printemps. Une fois arrachée, la jussie est mise en tas pour sécher sur les berges de la rivière notamment à côté du bateau chaîne.



## Campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du pin

Comme chaque année, Polleniz propose à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin. Ces chenilles s'attaquent aux pins et dans une moindre mesure aux cèdres. Les autres essences ne sont pas touchées. En 2019 dans la région Pays de la Loire, près de 3 000 personnes ont participé au traitement contre la processionnaire du pin.

### Pourquoi lutter collectivement ?

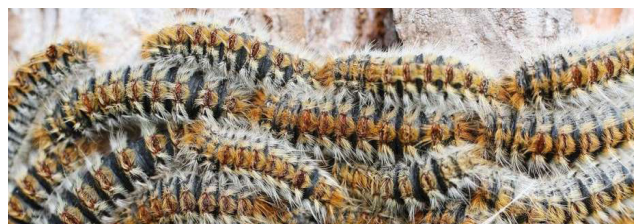
Regroupées en colonies, les chenilles processionnaires s'attaquent aux aiguilles des pins. Ces chenilles représentent aussi un risque sanitaire pour l'homme et les animaux car elles sont pourvues de poils microscopiques très urticants qu'elles libèrent dans l'air. Ces derniers restent virulents même plusieurs mois après la disparition des chenilles, surtout dans les anciens nids. Très allergènes, ils sont responsables de réactions chez l'homme (plaques rouges, cloques, démangeaisons intenses...). Chez les animaux, les poils urticants peuvent provoquer des nécroses allant jusqu'à la perte de la langue. La mise en place d'une lutte collective de traitement des pins permettra de limiter une trop grande prolifération et de réduire les nuisances à un niveau supportable pour les activités humaines.

### Comment faire partie de la lutte collective ?

En 2019, le mode opératoire pour demander l'intervention d'un technicien Polleniz sur sa propriété a changé et s'est effectué par internet afin de vous éviter d'aller en mairie pour s'inscrire. Devant le succès occasionné,

les inscriptions continueront à s'effectuer par internet, en se connectant au site [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr) avant le 30 septembre 2020. Les tarifs et modalités de paiement seront accessibles en ligne ainsi qu'une foire aux questions où chacun pourra trouver des réponses. L'intervention de Polleniz se déroulera de septembre à janvier, chez tout particulier s'étant inscrit sur le site internet. Cette campagne de lutte est biologique, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Le produit pulvérisé détruit le système digestif des chenilles qui l'ingèrent en même temps que les aiguilles. Il sera donc appliqué à l'automne, période où elles en consomment en grande quantité.

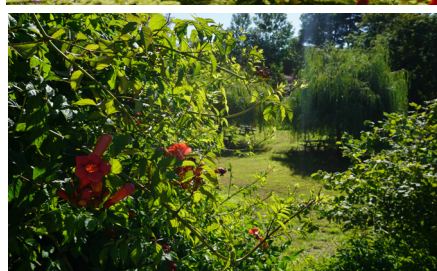
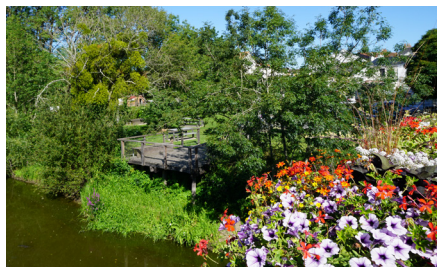
**Pour tout renseignement complémentaire, contacter Polleniz Loire-Atlantique par téléphone : 02 40 36 83 03**



## Fleurissement de la commune

Cette année encore, la commune a revêtu ses plus belles couleurs pour le plaisir de tous ! Les services techniques de la ville ont oeuvré à l'embellissement de la commune participant ainsi à un cadre de vie agréable.

Cette année, la ville concourt pour la 3<sup>ème</sup> fleur des villages fleuris. Pour rappel, la commune a remporté le prix de la biodiversité en 2018.





## Mise en place d'un transport solidaire sur Pont Saint Martin : devenez chauffeur Bénévole de l'association "Auto solidaire" de Grand-Lieu

L'association "Auto solidaire de Grand Lieu" crée en 2017, complète les offres de transport d'Aléop (lignes régulières et Aléop transport collectif à la demande)

Elle est déjà présente dans 5 communes de la communauté de communes de Grand Lieu (La Chevrolière, La Limouzinière, Saint Lumine de Coutais, Saint Colomban, Saint Philbert de Grand Lieu)

### De quoi s'agit-il ?

L'objectif de l'association Auto-Solidaire de Grandlieu est de permettre à toute personne isolée, en difficulté pour se déplacer (pas de moyen de locomotion, impossibilité de conduire momentanée ou durable), de bénéficier d'un transport grâce à la solidarité, pour lutter contre l'isolement.

Des chauffeurs bénévoles de Pont Saint Martin assureront des trajets occasionnels dans un rayon de 30 à 40 kilomètres maximum quand un autre service de transport ne peut pas être sollicité.

L'association "Auto Solidaire" de Grand Lieu est adhérente de l'Union Départementale à la Mobilité Solidaire (UDAMS) afin de prendre en charge :

- l'assurance tous risques et responsabilité civile du chauffeur bénévole qui utilise son propre véhicule ;
- la franchise de 300 € en cas de dommage

L'adhésion annuelle est de 5€ pour les usagers.

Pour les déplacements, le chauffeur est indemnisé par l'usager à hauteur de 0,40 € du kilomètre. Pour son déplacement, l'usager qui souhaite faire appel au service devra s'inscrire auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de solliciter un chauffeur bénévole.

### Envie de devenir Bénévole ?

Faites vous connaître auprès du CCAS de Pont Saint Martin au 02 40 26 83 38



## Les actions vélos de la Communauté de Communes de Grand Lieu

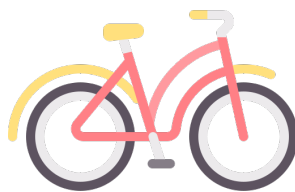
A l'heure de la transition écologique et dans le cadre de son Plan Global de Déplacements, Grand Lieu s'est engagée dans une politique de développement de la pratique du vélo. Afin d'inciter les habitants du territoire à délaissier le volant pour le guidon, l'intercommunalité équipe aujourd'hui toutes les communes du territoire de box vélos pour sécuriser les stationnements et lance une aide à l'achat pour 100 vélos à assistance électrique.

### Des box vélos pour sécuriser les stationnements

Fin juin, des box vélos ont été installés dans les 9 communes de Grand Lieu. Consciente que le risque de vols ou de dégradations peut dissuader l'utilisation du vélo, la Communauté de communes mise sur ces box pour sécuriser les stationnements. Ces consignes individuelles, entièrement closes, sont implantées dans les centres-bourgs, à proximité des aires de covoiturage et des arrêts de transports en commun. Elles permettent ainsi de combiner le vélo avec d'autres modes de transport en le laissant quelques heures ou la journée en toute tranquillité.

Les box sont en accès libre, sans inscription. Le cycliste dépose son vélo dans le box, l'attache et verrouille ensuite la porte avec son cadenas personnel. Les 14 box vélos ont été conçus et fabriqués localement par la société Abri Plus, spécialiste des solutions de stationnement et d'abri vélo. Cette opération représente un investissement de 47 000 € HT porté par la Communauté de communes et les communes du territoire avec le soutien du programme Alvéole. A pont Saint Martin, la box vélo est installée en face de la Farandole, rue du stade.

**La cartographie des box vélos est consultable sur le site internet [www.cc-grandlieu.fr](http://www.cc-grandlieu.fr).**



### Opération « 100 vélos » : une aide pour acquérir un vélo à assistance électrique.

La Communauté de Communes de Grand Lieu proposera à partir du 8 juillet une aide aux particuliers pour l'achat de 100 vélos à assistance électrique. L'objectif est d'encourager les habitants à s'équiper d'un vélo à assistance électrique, particulièrement adapté pour parcourir de courtes distances avec une nécessité d'effort modéré, et de réduire l'usage systématique de la voiture pour les déplacements du quotidien.

L'aide est fixée à 100 € par vélo à assistance électrique (de type classique, cargo ou PMR) dans la limite de 100 vélos subventionnés, soit une enveloppe de 10 000 € pour l'intercommunalité pour l'année 2020. Seuls les habitants de Grand Lieu pourront bénéficier de la prime et un seul vélo sera subventionné par foyer. Ce dispositif local permettra aussi aux particuliers éligibles de bénéficier du bonus vélo de l'État en vigueur. Les habitants de Grand Lieu ayant acheté un vélo à assistance électrique depuis le 11 mai dernier pourront également prétendre à cette offre de manière rétroactive. Le dossier de demande ainsi que le règlement seront disponibles sur le site internet [www.cc-grandlieu.fr](http://www.cc-grandlieu.fr). Les demandes seront examinées par le service mobilité de la Communauté de communes et attribuées dans la limite des fonds disponibles.

## Semaine de la mobilité : du 16 au 26 septembre 2020

La Communauté de communes organise sa première semaine de la mobilité en septembre.

Au programme :

- Défi mobilité à destination de toutes les entreprises et administrations
- Atelier de marquage de vélo (bicycode) le **18 septembre** à Pont Saint Martin
- Séance de diagnostic de vélo le **23 septembre** à Pont Saint Martin

Animations gratuites sur inscription à partir du 31 août.

Retrouvez le programme complet sur [www.cc-grandlieu.fr](http://www.cc-grandlieu.fr).



**Grand Lieu**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



### ATELIER MARQUAGE VÉLO

*Pour lutter contre le vol, venez marquer votre vélo (système Bicycode®)*

- ▶ le 16 septembre à Saint Lumine de Coutais
- ▶ le 18 septembre à Pont Saint Martin
- ▶ le 25 septembre au Bignon

### ATELIER DIAGNOSTIC VÉLO

*Venez faire le diagnostic de votre vélo auprès d'un animateur*

- ▶ le 19 septembre à Saint Colomban
- ▶ le 23 septembre à Pont Saint Martin
- ▶ le 26 septembre au Bignon

*Animations gratuites sur inscription sur [www.cc-grandlieu.fr](http://www.cc-grandlieu.fr)*

## Collecte de plaque en fibrociment amianté

La prochaine collecte de plaques de fibrociment amianté se déroulera le samedi 17 octobre 2020 de 9h à 11h. Cette collecte est réservée aux particuliers.

Les inscriptions à cette collecte se dérouleront du lundi 5 au mardi 13 octobre au siège de la Communauté de communes. Une participation de 3 € par mètre linéaire déposé sera demandée. Un kit sera fourni pour la manutention des plaques.



## Participation citoyenne : Renouvellement du Conseil des Sages

La nouvelle municipalité poursuit la création d'un parcours participatif pour l'ensemble des martipontains désireux de s'investir dans la gestion de la Cité. Un des axes forts du projet participatif de la ville est de permettre à tous de devenir des citoyens acteurs.

Suite au succès de la première mandature, la municipalité procède au renouvellement du Conseil des Sages. A travers cette structure participative, l'équipe municipale souhaite ainsi associer davantage les concitoyens retraités à la vie et au développement de la commune en lien de plus en plus étroit avec le Conseil Municipal, le Conseil Municipal Enfants et le futur Conseil des Jeunes.

### Des compétences et l'expérience au service de l'engagement citoyen

Les Sages agissent sur leur environnement en étant des acteurs dans la mise en œuvre de projets aux bénéfices de tous les Martipontains. *"Les deux idées essentielles de cette nouvelle instance sont d'une part, agir, être acteur et représenter les séniors de la ville, et d'autre part, partager ses compétences au bénéfice du développement d'une vie participative élargie et d'une écoute de proximité au bénéfice du bien commun."* précise Nicolas Bertet, adjoint délégué à la communication, vie citoyenne et participative.

### Une première expérience très réussie

Lors du dernier mandat, les sages ont participé pour la première fois activement à l'animation de la commune.

- Au-delà de leur analyse des schémas de déplacements villages/bourg, ils ont permis d'identifier 3 voies cyclables qui seront mises en œuvre dans les prochaines années.
- Plus de 80 aînés ont participé aux 6 sessions gratuites de remise à niveau au code de la route, organisées par les Sages en partenariat avec l'auto-école locale et la Municipalité.
- Sous leur impulsion, le dispositif citoyen «Citoyen vigilant» a été mis en œuvre et vient renforcer les liens de solidarité entre habitants, notamment pour lutter contre les incivilités et les cambriolages grâce à une liaison plus directe avec la Gendarmerie.

Enfin, le mandat a été rythmé par des rencontres avec d'autres conseils et des acteurs du territoire qui sont venus enrichir leur réflexion et leurs idées d'évolution du dispositif. Merci d'envoyer vos candidatures par courrier à la mairie ou par mail à [conseildessages@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:conseildessages@mairie-pontsaintmartin.fr) avant fin septembre.



## Vie du conseil

Le Conseil des Sages se réunit en assemblée plénière plusieurs fois dans l'année pour acter la réalisation de ses travaux et ses orientations. Animé par un bureau de 3 personnes élues, le Conseil des Sages est organisé autour d'une charte de fonctionnement et un règlement intérieur. Après avoir dégagé et priorisé leurs thématiques, des groupes se constituent en fonction des projets définis. Le Conseil de Sages peut être aussi sollicité par les élus ou les martipontains pour d'autres sujets. Durant son mandat, le conseil a été un précieux organe de réflexion pour les élus. Chaque thématique traitée sera suivie de la rédaction d'un avis, de conseils auprès des élus. Leurs réflexions permettront également d'aider aux orientations du Bureau Municipal mais aussi plus largement aux comités consultatifs.



### La parole à... Nicolas Bertet

**Adjoint délégué à la communication, à la vie citoyenne et participative**

*"Par leurs propositions, leurs échanges et leurs projets, les sages contribuent à l'amélioration de la vie des Martipontains et à la mise en place d'initiatives citoyennes que nous espérons voir poursuivre dans le temps".*

## Candidature

Le Conseil des Sages, à l'issue d'une période de candidature, sera nommé par le Maire. Composés de 16 "sages" mandatés pour 3 ans, chaque candidat est invité à rédiger **une lettre de motivation** à l'attention du Maire en présentant les projets qu'il souhaiterait mettre en œuvre pour l'ensemble des Martipontains et les seniors en particulier.

**Courant octobre / novembre**, une réunion d'information présentera l'ensemble de l'organisation aux candidats qui se seront manifestés en présence des Sages qui renouvelleront leur engagement. La nomination et l'installation officielle des Sages sont envisagées en janvier 2021.



Plus d'information sur le site :

<https://www.mairie-pontsaintmartin.fr/conseil-des-sages/>

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL SITUE dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation VIAIS SUD

**DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020 AU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 INCLUS**

Par arrêté n°2020/177URB, le Maire de Pont Saint Martin, Monsieur Yannick FÉTIVEAU, a décidé de soumettre à l'enquête publique l'aliénation du chemin rural situé dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Viais Sud.

La présente procédure d'aliénation fait suite au projet d'aménagement de l'OAP Viais Sud. Ce chemin ainsi que l'ensemble des parcelles qu'il jouxte seront intégrés au projet de lotissement.

Pour information, le projet de lotissement ne sera pas visible lors de l'enquête publique car ce n'est pas l'objet de celle-ci.

Madame Fabienne LEBEE est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- A la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le :  
Lundi – mercredi et jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h00,  
Mardi de 8h45 à 12h15,  
Vendredi de 8h45 à 16h15,  
Samedi de 9h00 à 12h00.
- Sur le site internet de la commune ([www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr)). Ce document sera librement téléchargeable.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra s'exprimer :

- Sur un registre ouvert en Mairie,
- Par courrier, à adresser à la Mairie de Pont Saint Martin, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public à la Mairie annexe, dans le bureau n° 1 à droite au rez-de-chaussée - 12 rue de la Mairie à Pont Saint Martin, lors de deux permanences, le :**

- **Samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,**
- **Jeudi 17 septembre 2020 de 14h00 à 17h00.**

De plus, un avis annonçant l'enquête publique sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :

- A la Mairie
- Au niveau de l'entrée du chemin concerné

Dans ce même délai, l'avis sera également publié dans deux journaux du département et publié sur le site internet de la commune ([www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr)).

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Pont Saint Martin aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et sur le site Internet de la commune ([www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr)) pendant une durée d'un an.

• ENSEMBLE RÉUSSIR PONT SAINT MARTIN •

## Après la crise sanitaire, la loi 3D plus que jamais nécessaire ? Un dossier à creuser !

Dès qu'une crise se déclenche dans notre pays, les regards se tournent rapidement vers les collectivités territoriales et les élus locaux. Ce fut le cas après le mouvement des "gilet jaunes" et le grand débat, ce fut également le cas lors de la crise sanitaire de la covid-19. Très rapidement, l'exécutif a souhaité s'appuyer sur les élus locaux, notamment les maires en lien avec les préfets, pour mettre en œuvre des mesures adaptées à la diversité des situations locales.

Cette crise a montré la pertinence de l'échelon local. C'est pourquoi le projet **de loi 3D** "décentralisation, différenciation et déconcentration" porté par Jacqueline Gourault et qui devait initialement être examinée par le Parlement à l'automne ne doit pas être ajourné.

Si les élus des petites villes n'attendent pas un nouveau grand soir de la décentralisation et des transferts de compétences en cascade, ils plébiscitent une relation entre l'État et les collectivités basée sur la confiance, la liberté et la souplesse.

La question budgétaire est évidemment centrale. Les baisses des dotations, la suppression de la taxe d'habitation décidée par l'État sans concertation et les pertes de recettes liées à la crise de la COVID 19 diminuent les marges de manœuvre de nos collectivités.

Le projet de loi 3D est donc l'occasion de redéfinir l'autonomie financière des collectivités locales, mais aussi la souplesse à donner aux collectivités locales pour gagner en agilité et en performance.

Le développement du droit à la différenciation en dérogeant à la réglementation nationale dans un cadre contractuel avec le Préfet doit être expérimenté. Notre Etat doit faire confiance.

Les élus du groupe ERPSM

## L'état civil

• **NAISSANCES** : Leïla DAHIMENE, Elio JAFFRE, Thaïs MARTELLIER-BRECHER, Assane DIENG, Charlie MALMEZAC, Lenny DABO, Mallory BARBIER, RomyLeïla PEUGEOT

• **MARIAGES** : Doriane MADELINE et Jules DELESTRE

• **DÉCÈS** : Yves LE MOAL

## Les infos pratiques

**Médecins** : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

**Pharmacies** : 3237.

**Infirmiers** : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96  
Christine Faouaid - Chantal Foucher - Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais - Sabrina Saulnier : 02 44 84 55 75

**P.M.I. (Protection Maternelle Infantile)** : 02 40 78 70 25

**Assistantes Sociales** Sur RDV, au 02 40 78 70 25

**CLIC** : Sur RDV au 06 25 07 00 62

**Point Relais Emploi** : 02 51 78 47 83

**Conciliateur de Justice** : 02 51 70 55 55

**Elus d'astreinte** : 06 84 62 30 98



GAMILLE  
DE LA POËZE

SAMEDI  
26 SEPTEMBRE  
À 20H30  
À L'ORIGAMI



## L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS À VENIR



- **Annulé** : Samedi 5 septembre, carrefour des associations à l'Origami
- Mercredi 9 septembre : jeux à la médiathèque de 16h à 18h
- Mercredi 16 septembre : heure du conte à 16h, boîte à lecture
- Samedi 19 septembre : samedi de lire de 15h à 17h à la médiathèque
- Samedi 26 septembre : Camille de le Poëze à 20h30 à l'Origami
- Mercredi 23 septembre : après-midi jeux à la Médiathèque de 16h à 18h
- Samedi 3 octobre : toute petite heure du conte, 10h ou 11h boîte à lecture

### Mairie de Pont Saint Martin

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - Fax : 02 40 32 77 51 - E-mail : [contact@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:contact@mairie-pontsaintmartin.fr)

**le lundi, mercredi, jeudi** : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

**Le mardi** : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

**Le vendredi** : de 8h45 à 16h15

**Le samedi** : de 9h à 12h (état civil uniquement)